

**Certificat d'examen de type
n° F-06-N-0320 du 28/03/2006**

**Organisme désigné par
le Ministère chargé de l'Industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/G021434-D1

Dispositif répéteur lumineux de tarifs

GAMMA Pour taxis

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret n°78-363 du 13 mars 1978 modifié, réglementant la catégorie d'instruments de mesure « taximètres », de l'arrêté du 21 août 1980 modifié relatif à la construction, à l'approbation de modèle, à l'installation et à la vérification primitive des taximètres et de l'arrêté du 17 février 1988 fixant les conditions de construction, d'approbation et d'installation spécifiques aux taximètres électroniques.

FABRICANT :

GAMMA – 13, rue Aristide Briand – 92300 Levallois Perret

OBJET :

Le présent certificat renouvelle et complète la décision d'agrément n°80.1.01.234.1.0 du 15 décembre 1980 modifiée et renouvelée par les décisions d'agrément n° 81.1.02.234.1.0 du 17 septembre 1981 et n° 97.00.262.001.1 du 30 mai 1997 relatives au dispositif répéteur lumineux de tarifs GAMMA pour taxis.

CARACTERISTIQUES :

Le dispositif répéteur lumineux de tarifs GAMMA pour taxis faisant l'objet du présent certificat diffère du modèle approuvé par les décisions d'agrément précitées par la suppression de la pièce métallique se trouvant sur la partie supérieure de la platine et située entre les deux ampoules permettant la visualisation de la position LIBRE. Ces ampoules ont une puissance de 7 W.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Les inscriptions réglementaires figurant sur le répéteur lumineux de tarifs GAMMA pour taxis restent inchangées.

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/ G021434-D1 et chez le fabricant.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 28 mars 2016.

ANNEXES :

2 photographies

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification

Annexe au certificat d'examen de type n° F-06-N-0320

